

besoin pressant.

Choses et autres.

Vente illécite du tabac.—Nous croyons rendre service aux cultivateurs en leur rappelant de nouveau les conditions à remplir à l'égard de ceux qui portent sur nos marchés du tabac en feuilles ou en rouleaux, ou qui l'offrent en vente de quelque manière que ce soit, sans au préalable s'être conformés aux conditions de vente requises par la loi. Ces renseignements, que nous empruntons au *Nouveau-Monde* de Montréal, pourraient éviter au cultivateur des désagréments, principalement la confiscation du tabac qui lui enlèverait du coup le fruit de pénibles travaux et de soins attentifs requis pour la culture du tabac.

Voici ce que nous lisons dans le *Nouveau-Monde* :

« Un certain nombre de cultivateurs sont dans l'erreur en croyant qu'il leur est permis de transporter du tabac non manufacturé d'une localité à une autre, notamment de l'apporter dans les villes et là de le vendre à qui ils veulent. Il est vrai que le droit d'accise sur le tabac canadien non manufacturé, y compris le tabac en rouleau ou en *torquettes*, a été réduit de 10 centins à quatre centins par livre; mais cela n'empêche pas qu'il ne faille encore obtenir un permis de l'officier du revenu le plus proche pour transporter du tabac, et pour le vendre à un marchand licencié à cet effet. Ceux qui transportent du tabac soit en feuilles, soit en rouleau, sans avoir préalablement obtenu ce permis, qui ne coûte rien, d'ailleurs, s'exposent grandement à voir leur produit confisqué, et celui qui achète du tabac sans payer le droit d'accise de quatre centins par livre, viole la loi et s'expose à payer l'amende, ainsi que celui qui le lui vend en secret avec le but d'échapper la loi et de frauder le revenu. »

Empoisonnement par le vert de Paris.—Plusieurs journaux ont annoncé que vers la fin de juin, M. Monette, demeurant à environ deux milles de la jonction de St. Martin, comté de Laval, P. Q., se rendit au village de ce nom et acheta un paquet de vert de Paris. De retour à la maison, il le plaça dans une armoire où il conservait les aliments de la famille. Quelques jours plus tard, un des enfants du nom de Camille se sentit très-indisposé et fut obligé de prendre le lit. Un second enfant tomba bientôt malade et quelques jours plus tard toute la famille au nombre de huit personnes, était dans un état critique.

Jusqu'à ce jour on avait négligé d'envoyer chercher le médecin, mais les choses prenant une tournure grave, le Dr. Gaborry fut appelé. Il attribua la maladie à l'absorption d'un poison irritant et prescrivit des remèdes en conséquence.

Camille et une petite fille nommée Erzséle moururent après une agonie terrible, et l'on désespérait de la vie de plusieurs autres membres de la famille.

Ce que l'on a rapporté dans les journaux, sur ce terrible empoisonnement, c'est qu'une quantité de vert de Paris a été trouvée dans une armoire avec le pain qui servait ordinairement aux repas de la famille, et que ce mortel poison, par une grande imprévoyance et d'une manière inexplicable, a été mêlé au pain que la famille a mangé le midi précédent ce fatal accident.

Les chrysomèles à patates, à l'état de larves, sont un véritable poison.—Les journaux du Nouveau-Brunswick rapportent qu'un cultivateur de St. Jean du Nouveau-Brunswick étant occupé à enlever des tiges à patates ces insectes à l'état de larves, les écrasait sur un morceau de bois qu'il tenait à la main. Malheureusement pour ce cultivateur le venin de ces larves a pénétré à une blessure qu'il avait à un de ses doigts; quelques heures plus tard le doigt puis le bras enflèrent considérablement. N'ayant pas voulu se soumettre à une amputation du bras, jugée nécessaire par le médecin, ce cultivateur mourut le lendemain après avoir enduré d'horribles souffrances.

M. Blackwood, membre du Conseil d'agriculture, racontait le fait suivant à l'un des professeurs de l'École d'agriculture de Ste. Anne, lors de sa dernière visite à cette institution : Un cultivateur du Haut-Canada était à enlever les larves des chrysomèles à patates qui ravageaient son champ à patates, et à mesure de leur enlèvement il les jetait dans une petite chaudière qu'il tenait à son bras. Dès que la chaudière fut à peu près remplie, arrivé à la maison, il jeta dans la chaudière de l'eau bouillante pour achever de les détruire. Tout aussitôt après, il plaça une toile sur le dessus de la chaudière pour empêcher les larves de s'échapper. Quelques heures après, afin de s'assurer si elles étaient toutes mortes, il enleva la toile, et se répandit une odeur tellement forte qu'il se sentit tout aussitôt

malade, et le lendemain, malgré les soins du médecin, cet homme n'était plus qu'un cadavre : il avait été empoisonné.

— M. Job Bilodeau, de St. Louis de Metabetchouan, informait il y a quelques jours M. l'écrivain du *Canadien*, que des colons qui voudraient s'établir, ou former une société pour ouvrir plusieurs paroisses nouvelles, trouveraient une belle vallée au lac St. Jean. Le sol est très riche, il y a de puissants pouvoirs d'eau et le chemin de fer en voie de construction ne peut manquer de traverser cette belle vallée. Des capitalistes qui se décideraient à ouvrir des paroisses nouvelles dans cette localité y trouveraient certainement de grands avantages, et fourniraient à des centaines de familles l'occasion d'aller s'y établir.

Fermes les mieux tenues dans le comté de Verchères.—M. Octave Lambert de Belœil, ancien élève de l'École d'agriculture de Ste. Anne, a obtenu le premier prix pour les fermes les mieux tenues dans le comté de Verchères; 2^e prix, M. Romnald Ducharme de St. Marc; 3^e prix, M. Jean Tessier, de St. Antoine; 4^e prix, M. Narcisse Cartier, de St. Antoine; 5^e prix, M. Charles Beauchemin, de Varennes. M. A. E. Barnard, de Varennes, a obtenu le 1^{er} prix pour les plus belles prairies.

— Le nombre d'acres de terre livrés à la colonisation, cette année, au Manitoba, s'élève à un demi million. Le nombre d'acres pour la période correspondante de l'année dernière ne dépasse pas 120,000.

RECETTES

Comment on dégraisse les étoffes de laine,

On imbibes les taches dans un peu d'essence de térébenthine, puis après on les frotte avec légèreté et promptement; on les mouille de nouveau avec l'essence, on les recouvre de suite avec de la terre de pipe ou de la cendre tamisée; on laisse sécher une demi-heure et on brosse. Le plus souvent les taches sont ainsi parfaitement enlevées. Au lieu de l'essence de térébenthine on pourrait prendre de l'alcool, la benzine recuite, le sulfure de carbone: la terre de pipe ou la cendre tamisée sont, au besoin, remplacées par de l'argile ou de la craie lavées et pulvérisées par du talc ou poussière, par la chaux éteinte à l'air. Les taches grasses s'enlèvent aussi assez facilement, quand la couleur de l'étoffe n'est pas atteinte par un simple lavage à l'eau de savon tiède, à l'écuyer ou au fiel de bœuf, substances qui dissolvent les corps gras. Si la couleur est tendre ou fragile, on lave légèrement à l'acide végétal avec lequel il n'y a pas d'altération.—*Journal des Cultivateurs.*

Faiblesse et maux de reins chez les chevaux.

Faiblesse.—Beaucoup de chevaux restent faibles et valétudinaires, soit pour avoir été mal soignés pendant une longue maladie, exténués de fatigue, soit par toute autre cause. Une nourriture peu abondante, mais substantielle; un exercice modéré et un passage régulier, sont les meilleurs fortifiants. On peut y joindre des bains quand la saison le permet, les frictions fortifiantes sur les membres, quelques prises de thériaque ou de poudre cordiale simple ou composée, dans du vin; les mêmes moyens, et surtout les frictions, seront utiles pour les jeunes chevaux dont les jambes n'ont pas encore toute leur force.

Maux de reins.—Un coup, une chute, une charge trop pesante, peuvent occasionner un effort de reins. Ce mal se traite comme tous les autres du même genre; mais s'il est très-sérieux, il convient de saigner préalablement le cheval, de lui ôter toute nourriture échauffante, et de lui donner quelques lavements pour empêcher que les gros intestins ne se remplissent. Un sachet de plantes émollientes placé sur les reins, calmera les fortes douleurs, et on pourra le remplacer par un cataplasme fortifiant sur la fin de la maladie. S'il reste de la faiblesse, on appliquera le feu; dans tous les cas, on ne fera pas travailler le cheval avant qu'il ne soit entièrement guéri.

Les chevaux faibles de reins doivent être traités comme il est dit plus haut en ce qui concerne la faiblesse; on pourra, en outre, frotter matin et soir la partie faible avec le liniment savonneux camphré ou tout autre analogue.

L'inflammation interne des reins peut donner lieu à des accidents graves, et il se forme parfois, dans la cavité de ces organes, des pierres et graviers dont la présence est fort dangereuse.